

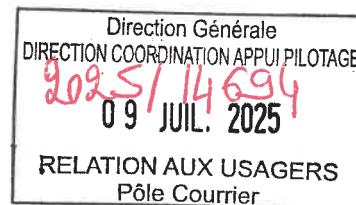
reçu 23/07/2025

Le 1^{er} juillet 2025

M. Stéphane LE FOLL
Président du Pays du Mans
Syndicat Mixte du Pays du Mans
15-17 rue Gougeard
CS51529
72 015 LE MANS CEDEX 2



Nos Réf. : Dossier suivi par L. LUBINEAU
2025/07/002
Vos Réf. : Dossier suivi par J. ROISSE
Objet : Demande d'avis sur le SCoT-AEC du Pays du Mans arrêté le 12 mai 2025



Monsieur le Président,

Dans le cadre de la préparation du territoire aux changements à 20 ans, vous avez bien voulu me transmettre pour avis le dossier du SCoT-AEC du Pays du Mans arrêté le 12 mai 2025.

Comme vous le précisez dans votre correspondance en date du 23 mai 2025, le projet s'inscrit dans une démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé pour mieux prendre en compte les sujets santé, cadre de vie et bien être, intègre une trajectoire ZAN à -56% sur la période 2021-2030, un renforcement de la production EnR et des objectifs de diminution des gaz à effet de serre.

J'ai l'honneur de vous informer que ce projet n'appelle pas de remarque particulière de ma part. Aussi, il est émis un avis favorable au projet de SCoT-AEC du Pays du Mans arrêté le 12 mai 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Joël LE BOLU

